



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024-032

OBJET : Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villefargeau – Modification simplifiée n° 2 - Modalités de mise à disposition du public

SEANCE DU 04 AVRIL 2024

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni le 04 avril 2024 à 09 h 00 à l'Espace Culturel d'APPOIGNY, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

En exercice: 64
Présents: 53

Votants: 59 dont 6 pouvoirs

Etaient présents: Crescent MARAULT, Stéphane ANTUNES, Céline BÄHR, Jean-Philippe BAILLY, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON GIRAUD, Patrick CROS, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Pierre FERRIER, Sophie FEVRE, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Emilie LAFORGE, Jean-Luc LIVERNEAUX, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Emmanuelle MIREDIN, Maryse NAUDIN, Maud NAVARRE, Sylvie PREAU, Bernard RIANT, Guido ROMANO, Denis ROYCOURT, Maryline SAINT ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Yves VECTEN, Patricia VOYE, Farah ZIANI

<u>Absents représentés par leur suppléant</u>: Frédéric PETIT par Pierre FERRIER, Stephan PODOR par Patrick CROS.

<u>Pouvoirs</u>: Christian BOULEY pouvoir à Francis HEURLEY, Hicham EL MEHDI pouvoir à Nordine BOUCHROU, Julien JOUVET pouvoir à Patricia VOYE, Souleymane KONÉ pouvoir à Vincent VALLÉ, Patrick PICARD pouvoir à Emilie LAFORGE, Laurent PONROY pouvoir à Sébastien DOLOZILEK

<u>Absents non représentés</u> : Olivier FELIX, Isabelle JOAQUINA, Lionel MION, Mostafa OUZMERKOU, Philippe RADET

Secrétaire de séance : Michel DUCROUX



Rapporteur: Christophe BONNEFOND

Un arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois n° 2024-DSATM-010 en date du 27 février 2024 a prescrit la modification simplifiée du PLU de la commune de Villefargeau. Elle consiste à rectifier une erreur matérielle intervenue lors de l'élaboration du document.

En effet, deux propriétés, régulièrement construites, n'avaient pas été intégrées au secteur Nz leur permettant des extensions limitées. Afin de leur garantir les mêmes possibilités d'évolutions que les autres constructions existantes présentant des situations similaires, cette modification simplifiée doit permettre d'intégrer ces deux propriétés dans un secteur Nz.

Il appartient au Conseil Communautaire de définir les mesures de concertation avec le public. Il est proposé les mesures suivantes :

- Le dossier de modification simplifiée sera mis à disposition du public pendant une durée de 1 mois.
- L'exposé des motifs et un registre, permettant au public de consigner ses observations, seront mis à disposition au siège de la Communauté de l'Auxerrois ainsi qu'à la Mairie de Villefargeau, aux dates et jours d'ouverture habituels.
- Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié dans un journal diffusé dans le département et affiché au siège de la Communauté de l'Auxerrois et à la Mairie de Villefargeau, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.

Le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme sera transmis pour avis aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Villefargeau ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

voix pour
voix contre
abstentions
n'a pas pris part au vote
59
0
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
10
<l

- absents lors du vote : 5 Olivier FELIX, Isabelle JOAQUINA, Lionel MION, Mostafa

OUZMERKOU, Philippe RADET.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT Affiché le : 10.04.24